

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26003CCAS
Séance du 19 février 2026 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le jeudi dix-neuf février de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/02/2026

Date d'Affichage
Le 10/02/2026

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 24/02/2026

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Boualem MEGUENNI

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°2

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme _____ domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de sa dette envers son fournisseur d'énergie PLENITUDE (ENI) qui s'élève à 301,83 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **200 €**
Cette somme sera réglée directement à PLENITUDE (ENI) sur présentation de sa facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 février 2026



**Le Président,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.